

PROCES-VERBAL

DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE TROINEX

Lundi 26 mars 2007 à 20h00

- Présents :**
- Mme Dominique Bernardet, Présidente.
 - Mmes Annick Deshayes Margrit Grodecki, Brigitte Martin, Conseillères municipales.
 - MM. Jean Berthet, Alain Forestier, Jean-Louis Kaiser, Dominique Kroug, Guy Lavorel, Charles Matringe, Joseph Menu, Jean-Marc Styner, Christian Pittet, Enrico Querio, Marc Truan, Jean-Pierre Waefler, Conseillers municipaux.
 - M. Jacques Magnenat, Maire,
 - MM. Paul Buclin et Yves Meynard, Adjoints,
 - M. Olivier Niederhauser, Secrétaire général,
 - M. Stéphane Riem, Secrétaire général adjoint.
- Excusé :**
- M. Alexandre de Montmollin, Conseiller municipal

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 26 février 2007
2. Communications du Bureau du Conseil municipal
 - 2.1 Course pédestre « A travers le coteau » à Bernex
 - 2.2 Théâtre Troinex
3. Communications de la Mairie
 - 3.1 Recettes fiscales 2006
 - 3.2 Service du feu : nouveau concept « Sapeurs-Pompiers XXI » et achat d'un véhicule pour le service de piquet intercommunal
 - 3.3 Prestation de serments des Maires et Adjoints et date de la séance d'installation du Conseil municipal
 - 3.4 Site internet
 - 3.5 Repas des aînés du mercredi
 - 3.6 Local des jeunes
4. Projets de délibération :
 - Rapport de la séance des commissions réunies du 22 janvier 2007
 - Rapport de la commission travaux et bâtiments du 15 mars 2007
 - 4.1 Crédit d'investissement pour la construction d'un appartement dans les combles de l'immeuble sis chemin Lullin 17
 - 4.2 Crédit de construction d'une dalle de traitement pour les déchets verts réalisée conjointement par les communes de Troinex et Veyrier
5. Proposition de motion de Mme Bernardet et MM. De Montmollin, Forestier, Pittet et Truan, Conseillers municipaux, pour l'instauration d'un marché campagnard à Troinex

6. Propositions individuelles et questions
 - 6.1 Rapport de commission sur la création d'un appartement dans les combles de l'immeuble chemin Lullin 17
 - 6.2 Projet intercommunal d'espace de traitement des déchets verts
 - 6.3 Violence dans un couple à Troinex
 - 6.4 Distribution de tous-ménages et papillons électoraux à Evordes
 - 6.5 Reliquat et le stade de la Praille
 - 6.6 Agression de l'épicière
 - 6.7 Déchets au chemin des Dolens
 - 6.8 Commission de la salle communale et salle de sports
 - 6.9 Construction au chemin de Roday
 - 6.10 Achat d'un véhicule pour le service de piquet intercommunal

Madame Bernardet, Présidente, ouvre la séance à 20h00 et souhaite la bienvenue à toutes les personnes présentes. Elle excuse l'absence de M. De Montmollin pour raison de paternité. Le bébé se prénomme Aurore. Elle informe que Mme A. Deshayes aura un peu de retard et passe ensuite au point 1 de l'ordre du jour.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 26 février 2007

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

2. Communications du Bureau du Conseil municipal

2.1 Course pédestre « A travers le coteau » à Bernex

Mme Bernardet donne lecture du courrier de la commune de Bernex qui organise son annuelle course pédestre le samedi 21 avril à 16h30. Les inscriptions des intéressés s'effectueront auprès du secrétaire et doivent être communiquées à Bernex avant le 13 avril 07.

2.2 Théâtreinex

La mairie tient à disposition de chaque Conseiller 1 billet d'entrée pour le spectacle « Pas toutes à la fois » gracieusement offert par Théâtreinex. M. Buclin recommande vivement le spectacle.

3. Communications de la Mairie

Communications de M. Jacques Magnenat, Maire :

M. Magnenat remercie Mme Grodecki et M. Querio du travail effectué au local de vote lors des votations du 27 avril 2007.

3.1 Recettes fiscales 2006

La Mairie a reçu les résultats des comptes fiscaux de la commune pour l'année 2006 du Département des finances.

Ces résultats sont globalement bons et permettront de présenter des comptes dégageant un excédent de recettes assez confortable. Le bénéfice ne sera toutefois pas aussi élevé qu'en 2005, mais devrait avoisiner le million de francs. Pour mémoire, les résultats exceptionnels enregistrés en 2005 s'expliquaient par un redressement d'ordre technique effectué par rapport aux comptes 2004.

Le produit estimé des recettes fiscales des personnes physiques s'élève à Fr. 6'407'000.-, soit 1,4 million de plus que le montant budgété. Cette somme est diminuée par des rectificatifs d'impôts d'années antérieures, en particulier des rectificatifs exceptionnels qui concernent les années 1999 et 2000. Le secret fiscal ne permettant pas de donner plus de précisions, M. Magnenat informe

toutefois qu'il s'agit d'un cas particulier et ponctuel qui ne remet pas en question l'assiette fiscale globale de la commune.

Comme chaque année, l'administration fiscale procède à une rectification des recettes estimées pour les années précédentes sur la base de l'évolution des taxations et, pour 2004 et 2005, les chiffres ne sont pratiquement pas modifiés, ce qui est plutôt une bonne nouvelle.

Perception : le montant des versements attribués à notre commune pour l'année 2006 est estimé à Fr. 4'544'000.-, soit un chiffre moyen par rapport aux années précédentes. A cette somme viennent s'ajouter des rectifications pour 2004 et 2005 d'environ Fr. 900'000.- en faveur de la commune, de sorte qu'elle a encaissé environ Fr. 5'400'000.- en 2006.

Ces versements permettent d'augmenter légèrement les fonds propres de la commune qui s'élevaient à env. 4,5 millions au 31 décembre 2006.

Le montant du reliquat a légèrement augmenté par rapport à 2005 (de Fr. 320'000.-), il s'élevait à Fr. 4'470'000.- au 31.12.2006.

Le bouclage des comptes 2006 est pratiquement terminé. Ils seront étudiés et contrôlés par le réviseur au début du mois d'avril. Les comptes définitifs seront présentés à la séance du Conseil municipal du 23 avril et examinés en détail par la commission des finances le lundi 7 mai 2007.

3.2 Service du feu : nouveau concept « Sapeurs-Pompiers XXI » et achat d'un véhicule pour le service de piquet intercommunal

Comme annoncé lors de la séance des Commissions réunies du 22 janvier dernier, le nouveau concept « Sapeurs-Pompiers XXI » entrera en vigueur le 1^{er} juin 2007. M. Mark Muller, Conseiller d'Etat, l'a confirmé à l'occasion d'une récente assemblée de l'Association des communes genevoises.

Cette nouvelle organisation implique en particulier que les compagnies communales devront assurer un service de piquet sur leur territoire. Vu sa taille, la compagnie de Troinex, qui n'a par ailleurs actuellement qu'un seul officier, collaborera avec une autre commune. Un accord a été trouvé avec la compagnie de Veyrier. Une convention devrait être signée avant le 1^{er} juin entre les deux communes. Un accord de principe a été donné par M. Wasmer, chef de la Sécurité civile. Celui-ci souhaite que cette nouvelle organisation entre en vigueur en même temps pour toutes les communes de l'arrondissement « Arve et Lac », c'est-à-dire probablement quelques semaines après le 1^{er} juin.

La Mairie, lors du Conseil du 22 janvier a déjà signalé que pour assurer ces gardes, l'achat d'un véhicule de piquet est nécessaire. La mairie examine actuellement différentes solutions avec la commune de Veyrier et une des offres en sa possession, pour un modèle Suzuki Jimny entièrement équipé en véhicule de 1^{ère} intervention, s'élève à Fr. 32'000.-, soit 16'000.- par commune.

La Mairie n'ignore pas que ce type d'acquisition n'enthousiasmera pas ce Conseil. Elle l'estime toutefois nécessaire puisqu'elle permettra de mettre en place une collaboration intercommunale intelligente appelée à s'intensifier à l'avenir. La Mairie demande donc au Conseil de bien vouloir lui donner son accord pour cette dépense supplémentaire qui concernera la rubrique du compte de fonctionnement « Matériel et véhicules » du service du feu et propose d'en reparler sous le point 7 : Divers.

3.3 Prestation de serment des Maires et adjoints et date de la séance d'installation du Conseil municipal

La date de la prestation de serment des Maires et adjoints est fixée au mardi 29 mai à 17h à la Cathédrale Saint-Pierre par le Conseil d'Etat. Elle sera suivie d'une réception populaire dans la cour de l'Hôtel de Ville.

La séance d'installation des Conseils municipaux du canton de Genève est fixée au lundi 4 juin 2007. Cette séance est convoquée par le Maire avec l'ordre du jour suivant :

- Prestation de serment des Conseillers municipaux

- Election du bureau du Conseil municipal
- Nomination des membres aux diverses commissions

Communications de M. Yves Meynard, Adjoint :

3.4 Site internet

Suite à la demande de la commission « communication », M. Meynard transmet les statistiques de visite du site officiel de la commune, à savoir :

Sur les 12 derniers mois :

- Visites : 27'432
- Pages consultées : 71'004

Du 1^{er} janvier au 21 mars 2007 :

- Visites : 6'620
- Pages consultées : 16'150

Communications de M. Paul Buclin, Adjoint :

3.5 Repas des aînés du mercredi

Le premier « repas du mercredi » pour les aînés a eu lieu le 7 mars dernier et a été couronné d'un franc succès ! En effet, 37 aînés ont pris part à ce sympathique repas qui s'est déroulé au restaurant scolaire. Le prochain rendez-vous est déjà complet. Au vu de ce succès et comme il a été annoncé, la Mairie organisera deux autres repas dans le courant de l'automne.

3.6 Local des jeunes

Mme Sandrine Wethli a communiqué les nouveaux horaires d'accueil libre qui sont les suivants :

Mardi et jeudi : 17h-19h (inchangés)

Vendredi : 18h-21h

Elle précise que l'ouverture du vendredi pourrait être modifiée selon les besoins (fêtes, sorties, soirées spéciales etc.). La nouvelle formule est effective depuis le 1^{er} février 2007, depuis l'embauche d'un moniteur d'encadrement engagé à raison de huit heures hebdomadaires. Une plaquette de publicité sortira ces prochains mois.

Mme Wethli remercie la commission sociale pour la nouvelle lumière installée à l'extérieur du local des jeunes qui est fort utile et rassurante de surcroît.

4. Projet de délibération :

- Rapport de la séance des commissions réunies du 22 janvier 2007

Le rapport figurant comme annexe no. 1 au présent procès-verbal est lu par Mme Bernardet.

- Rapport de la commission des travaux et bâtiments du 15 mars 2007

Le rapport figurant comme annexe no. 2 au présent procès-verbal est lu par M. Forestier.

4.1 Crédit d'investissement pour la construction d'un appartement dans les combles de l'immeuble sis chemin Lullin 17

Après lecture de la délibération, elle est acceptée comme suit :

VOTE D'UN CREDIT D'ENGAGEMENT DESTINE A FINANCER LES TRAVAUX DE CREATION D'UN APPARTEMENT DANS LES COMBLES DE L'IMMEUBLE SIS CHEMIN LULLIN 17 (patrimoine financier)

ou les articles 30, lettre e), et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

vu le descriptif des travaux et le devis général selon mise en soumission établis par l'atelier d'architectes Grand Praplan & Associés,

vu l'autorisation définitive de construire délivrée par le Département des constructions et des technologies de l'information le 15 août 2006,

vu les rapports des commissions réunies du 22 janvier 2007 et de la Commission "travaux publics et bâtiments" du 15 mars 2007,

sur proposition de la Mairie,

LE CONSEIL MUNICIPAL

décide par 11 oui et 3 abstentions

1. *D'approuver la réalisation des travaux de création d'un appartement dans les combles de l'immeuble sis chemin Lullin 17, selon le projet approuvé par la Commission "travaux publics et bâtiments" et autorisé par le Département des constructions et des technologies de l'information.*
2. *D'ouvrir un crédit d'engagement de Fr. 350'000- destiné à financer ces travaux. Cette somme sera prélevée sur le compte des immeubles locatifs de la Commune de Troinex.*
3. *De comptabiliser la dépense prévue à l'actif du bilan de la Commune de Troinex, dans le patrimoine financier.*
4. *De définir ultérieurement les modalités d'amortissement de l'appartement.*

4.2 Crédit de construction d'une dalle de traitement pour les déchets verts, réalisée conjointement par les communes de Troinex et Veyrier.

A la suite de la lecture de la proposition de délibération, M. Kaiser soulève l'utilité de faire aussi figurer dans la convention la manière de pouvoir la rompre en cas de nécessité. M. Niederhauser apprécie la justesse de la remarque et M. Meynard dit qu'il est encore possible d'apporter un amendement à la convention.

La délibération est ensuite acceptée comme suit :

VOTE D'UN CREDIT D'ENGAGEMENT DESTINE A LA CONSTRUCTION D'UNE DALLE DE TRAITEMENT DES DECHETS VERTS CONJOINTEMENT AVEC LA COMMUNE DE VEYRIER

vu les articles 30, alinéa 1, lettre e) et k), et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

vu l'accord intervenu entre M. Jean-Pierre Lavergnat et la commune de Veyrier pour l'achat d'une surface de 1'500 m² à détacher de la parcelle 10023 feuille 14 de la commune de Veyrier, située à la route des Tournettes, pour le prix de Fr. 12.- par m²,

vu le projet de convention entre les communes de Troinex et Veyrier,

vu le rapport des commissions réunies du 22 janvier 2007,

sur proposition de la Mairie,

LE CONSEIL MUNICIPAL

décide par 13 oui et 1 abstention

1. *De construire en collaboration avec la commune de Veyrier une dalle pour le traitement des déchets verts comprenant l'acquisition d'une surface de 1'500 m² à détacher de la parcelle 10023, feuille 14 de la commune de Veyrier.*
2. *D'ouvrir à la Mairie un crédit de Fr. 67'000.-, représentant la part de la commune de Troinex sur un coût total estimé à Fr. 440'000.-*
3. *De comptabiliser la dépense prévue dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la Commune de Troinex.*
4. *D'amortir la dépense nette prévue de Fr. 67'000.- au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique 72.331 « Traitement des déchets – Amortissement du patrimoine administratif » de 2008 à 2017.*
5. *D'autoriser le Maire à signer tous les actes relatifs à cette opération (achat, constitution de servitudes, etc.).*
6. *De demander au Conseil d'Etat, vu l'utilité publique de cette opération, l'exonération des droits d'enregistrement et des émoluments du Registre Foncier.*

5. Proposition de motion de Mme Bernardet et MM De Montmollin, Forestier, Pittet et Truan, Conseillers municipaux, pour l'instauration d'un marché campagnard à Troinex

La lecture de la motion (annexe 3), par M. Forestier lui permet d'ajouter ensuite quelques remarques : Le groupe libéral est conscient d'une tentative de création de marché antérieure peu concluante. Un marché campagnard permettrait d'acheter des produits de proximité de qualité, contribuerait peut-être à la création d'emplois. Il faut effectuer un sondage auprès des producteurs et de la population troinésienne.

M. Menu trouve l'idée séduisante mais elle lui paraît compliquée. Un marché avec des produits locaux est possible de mai à septembre et, s'il a lieu le dimanche, les acheteurs préféreront aller en France. Le jour n'est pas défini mais il pourrait avoir lieu le samedi, 1 fois par mois, le dernier samedi de chaque mois par exemple répond M. Forestier. Le marché offrirait un label garanti sans OGM avec une production régionale et permettrait de créer un point de rencontre ouvert à tous.

M. Meynard parle d'un producteur qui a du succès au chemin des Marais en vendant ses légumes le jeudi.

M. Matringe précise que tous les labels bannissent les OGM. Genève Région Terre et Avenir couvre une grande variété d'aliments.

M. Querio adhère à tous les propos entendus et trouve l'idée du marché excellente. Il suggère d'accepter la motion et propose que la Mairie effectue un sondage auprès des Troinésiens mais également auprès des producteurs.

M. Styner adhère à l'idée de M. Querio ; que la mairie fasse un suivi du dossier.

Mme Grodecki demande, en cas de renvoi en commission, quelle commission sera appropriée et rappelle que lorsque M. Dottrens était Maire, plusieurs tentatives de mise sur pied d'un marché avaient abouti à une grande perte de temps pour un résultat peu concluant.

M. Forestier est d'accord de transmettre le dossier à la Mairie et imagine même l'intégration d'une mini buvette tenue par deux Conseillers.

M. Lavorel, qui apprécie l'idée de créer un petit événement autour du marché, préfère le renvoi du dossier en mairie plutôt qu'en commission.

M. Menu se demande comment un entrepreneur peut faire du bénéfice avec des produits locaux. Il est d'accord pour un marché, mais un vrai marché avec une liberté totale de vente. Des négociants seraient peut-être intéressés ?

M. Buclin dit qu'il est important de savoir si des producteurs souhaiteraient participer à un marché. Les producteurs de Troinex n'avaient jadis pas trouvé ce type de marché suffisamment productif.

M. Magnenat rappelle, qu'expérience déjà faite, les producteurs locaux ne peuvent fournir qu'une partie des produits et durant une courte période. Pour le solde il faut faire appel aux grossistes.

M. Berthet indique que l'épicière pourrait être intéressée ; M. Bidaux pourrait vendre ses poulets, du miel, son vin; on pourrait prévoir un apéritif musical ! L'objectif est de vendre des légumes mais aussi d'offrir une animation.

M. Forestier rappelle que l'idée est l'encouragement des producteurs locaux mais elle n'exclut pas la présence d'autres producteurs.

La proposition de transmettre cette motion à la Mairie pour qu'elle effectue une étude de faisabilité est acceptée à l'unanimité.

6. Propositions individuelles et questions

6.1 Rapport de commission sur la création d'un appartement dans les combles de l'immeuble chemin Lullin 17

Mme Martin n'a pas apprécié que M. Heinrichs, architecte troinésien auditionné au sujet du devis général, n'ait pas été nommé comme associé du bureau d'architectes Grand Pralan & Associés dans le texte de la délibération et fait remarquer qu'il a beaucoup travaillé pour la commune ! M. Querio estime que personne n'ignore ce fait et que s'il y a un problème, il n'est que de forme mais pas de fond. Mme Martin est d'accord avec lui. M. Meynard fait remarquer qu'un autre architecte troinésien, M. Tournier, a été mandaté pour la transformation du local des pompiers et que si un jour il fallait agrandir la Ferme Rosset, Mme Martin, architecte, serait contactée. M. Niederhauser précise qu'il n'y a aucune volonté de manque de transparence dans le libellé de la délibération et que les noms des bureaux d'architectes sont toujours indiqués de la même manière.

6.2 Projet intercommunal d'espace de traitement des déchets verts

Il est précisé à M. Berthet que les entrepreneurs « Bidaux-Rosset » continueront de traiter les déchets verts. Ils possèdent d'ailleurs les machines appropriées et avaient signé un contrat de gestion pour 5 ans.

6.3 Violence dans un couple à Troinex

M. Matringe demande à la Mairie si elle a eu connaissance d'un incident au chemin de Roday ou ch. Dottrens lors duquel la police a dû intervenir ? Non, la Mairie n'en a pas été informée.

6.4 Distribution de tous-ménages et papillons électoraux à Evordes

M. Pittet rapporte que les résidents d'Evordes, dont l'adresse postale est celle de la Croix-de-Rozon, n'ont plus reçu les tous-ménages depuis quelque temps et n'ont jamais reçu d'informations électorales. M. Niederhauser l'informe qu'une personne d'Evordes est dernièrement passée en mairie pour signaler ce désagrément. En règle générale, les tous-ménages pour Evordes sont envoyés nominativement mais il est possible qu'il y ait eu un oubli. Par contre, la mairie n'intervient pas dans les courriers électoraux. Chaque parti politique doit s'assurer du bon cheminement de ses informations. Il demande à M. Pittet de lui donner le nom de la plaignante afin de la contacter.

6.5 Reliquat et le stade de la Praille

M. Berthet demande si les dépenses du stade de La Praille auront des retombées sur les deniers communaux ? M. Magnenat répond que les finances du Fonds d'équipement communal proviennent de plusieurs sources. Chaque commune reçoit des attributions en fonction de sa capacité financière. La Ville de Genève étant elle aussi une commune, elle reçoit sa part indépendamment des autres communes. La péréquation communale est accordée en fonction d'un grand nombre de critères. M. Buclin parle de la complexité de ce sujet qui a été retiré de l'ordre du jour de la dernière assemblée générale de l'ACG pour être transmis au tribunal administratif et tribunal fédéral. Les finances de la future salle communale ne sont pas remises en

cause. On ne bénéficie du Fonds d'équipement communal que pour des éléments d'intérêt régional ou cantonal précise M. Niederhauser.

6.6 Agression de l'épicière de Troinex

M. Forestier demande des nouvelles de l'épicière agressée. Elle n'a pas été blessée mais fortement choquée répond M. Meynard. Elle remercie toutes les personnes qui l'ont soutenue.

6.7 Déchets au chemin des Dolens

Mme Deshayes informe qu'un immense tas de résidus de boulangerie a été déposé aux Dolens près de la Roselière et demande que la Mairie le fasse évacuer.

6.8 Commission de la salle communale et salles de sports

M. Querio demande à la Mairie que l'architecte fournisse une copie du bilan énergétique du projet avant la prochaine réunion. La commission avait demandé que le projet de construction de salle communale s'aligne sur Minergie.

6.9 Construction au chemin de Roday

A la demande de M. Forestier, M. Magnenat informe que la demande d'autorisation de construire au chemin de Roday parue dans la FAO concerne la construction d'un immeuble de six appartements. C'est une affaire complexe et la Mairie a demandé un délai de réponse au Département pour diverses vérifications.

6.10 Achat d'un véhicule pour le service de piquet intercommunal

Revenant sur l'information donnée sous le point 3.2, dernier alinéa, M. Magnenat souhaiterait que le Conseil lui accorde un vote de principe pour l'achat du véhicule. Celui-ci sera spécialement aménagé pour sa fonction avec un mouchard, une sirène, une radio et sera financé à raison de 50% pour Veyrier et 50% pour Troinex.

Comme un certain nombre de commentaires peu positifs furent de part et d'autre, M. Matringe intervient et précise :le classeur des règlements provient de la sécurité civile de Bernex. La commune ne peut s'y opposer. Elle ne peut qu'intervenir sur le montant de l'achat et les règlements ne se discutent pas !

Les pompiers de village sont, avant tout, des volontaires communaux mais l'Etat a divisé le canton en secteurs et en zones et a mis les communes devant ce fait accompli. Actuellement le corps des sapeurs-pompiers de Troinex comprend 17 sapeurs au lieu de 30. Ils ne peuvent pas assumer le piquet seuls précise M. Magnenat.

M. Styner s'étonne d'avoir à se prononcer sur un achat sous le point « Divers » et demande que l'achat figure à l'ordre du jour de la prochaine séance du Conseil !

La Présidente clôt la séance à 21h30.

La Présidente :
Mme Dominique Bernardet

Le secrétaire :
M. Stéphane Riem

Un Conseiller municipal :

ANNEXE I**COMMISSIONS REUNIES****RAPPORT DE COMMISSION**

Séance du 22 janvier 2007

Présents : Mme Bernardet, Présidente du CM
MM. De Montmollin, Forestier, Pittet, Truan (Libéral)
Mmes Deshayes, Grodecki, MM. Kaiser, Lavorel (HP)
MM. Matringe, Menu, Querio (PDC)
MM. Berthet, Kroug, Waepler (Socialistes)
Mme Martin

MM. Jacques Magnenat, Maire
Paul Buclin, Yves Meynard, Adjoints
Oliver Niederhauser, Secrétaire général
Stéphane Riem, Secrétaire adjoint

Les points suivants ont fait l'objet d'un vote et vous sont détaillés :

- Projet intercommunal d'espace de traitement des déchets verts
- Création d'un appartement dans les combles du chemin Lullin 17

1) Projet intercommunal d'espace de traitement des déchets verts

Un projet de construction d'une esplanade en béton dans la région des Marais pour le traitement des déchets verts, en collaboration avec la commune de Veyrier, nous est présenté par l'Exécutif. Cet espace servira à entreposer les déchets verts ramassés dans nos deux communes, les traiter puis les épandre dans les cultures. C'est une nouvelle exigence du canton.

Les frais de construction et de fonctionnement seront répartis entre les deux communes proportionnellement à la quantité de déchets traités et feront l'objet d'une convention entre les deux communes. Le calcul se base sur l'année 2006 et la répartition se fera dès lors à 15 % pour Troinex et 85 % pour Veyrier. Le terrain et les infrastructures resteront propriétés des communes alors que le traitement sera attribué à des entreprises privées.

Le projet est mis au vote et préavisé favorablement à l'unanimité.

2) Création d'un appartement dans les combles de l'immeuble ch. Lullin 17

Cet espace, un grand grenier dévolu jusqu'à présent aux archives de la Commune, sera transformé en un appartement d'environ 90 m² pour 4 pièces à un coût d'environ Chf 350'000.- Le loyer sera de 1'700.-/mois ou 20'400 par année.

Après quelques questions où la Mairie explique qu'elle n'a plus besoin de cet espace car les archives ont trouvé place dans la nouvelle Mairie et où on demande d'essayer de faire baisser les honoraires d'architecte, **le projet est mis au vote et préavisé favorablement par 13 oui et 2 abstentions.**

Troinex, le 10 mars 2007

Alain Forestier
Rapporteur

ANNEXE II

TRAVAUX PUBLICS ET BATIMENTS

RAPPORT DE COMMISSION

Séance du 15 mars 2007

Présents : M. J.-M. Styner, Président
Mme D. Bernardet
Ms J. Berthet, E. Querio, Marc Truan
M. J. Magnenat, Maire
M.Y. Meynard, Adjoint
M. S. Riem, Secrétaire communal adjoint

Invité : Monsieur Heinrichs, Architecte

APPARTEMENT DU CHEMIN LULLIN No 17

Mesdames, Messieurs, Chers collègues,

Lors de sa séance du 15 mars dernier, la commission a auditionné Monsieur Heinrichs, au sujet du devis général concernant l'appartement précité et plus précisément sur son point 291.1 « Honoraires architectes ».

Monsieur Heinrichs nous a aimablement donné des explications sur ce qui se passe en général dans la profession pour déterminer le calcul des honoraires d'architectes.

Nous avons eu le plaisir d'apprendre que nous avons bénéficié d'un prix tarif horaire inférieur à celui qui est pratiqué d'habitude.

Les commissaires ont également eu le loisir de poser des questions relatives aux autres points du devis.

Le rendement de cet appartement étant favorable et vu le contexte actuel, les membres de la commission ont ensuite approuvé à l'unanimité le projet ainsi que le devis général.

La commission vous propose donc d'accepter le devis général d'un montant de Fr. 350'000.-

Troinex, le 19 mars 2007

Dominique BERNARDET

ANNEXE III

Troinex, le 5 mars 2007

MOTION

De Madame Dominique Bernardet et de Messieurs Alexandre De Montmollin, Alain Forestier, Christian Pittet, Marc Truan, conseillers municipaux.

Marché campagnard

Considérant,

- 1) Les échos favorables et le succès rencontré lors du marché de campagne qu'a tenu le groupe libéral sur la place du village le 3 mars dernier et qui présentait des produits locaux.
- 2) Que notre société favorise la consommation de produits alimentaires provenant des quatre coins de la planète et qu'encourager la consommation de produits locaux implique une meilleure connaissance de la part du consommateur (mode de production, etc...).
- 3) Que les opportunités de contact entre la majorité de la population citadine et le quotidien du monde rural sont toujours moins nombreuses.

Dès lors, des passerelles d'échange entre Troinésiens et producteurs locaux sont indispensables pour permettre de partager les valeurs des uns et des autres. C'est précisément cet objectif que vise à atteindre la motion "Marché campagnard" que nous vous soumettons.

Le Groupe libéral propose donc au Conseil Municipal de Troinex

d'inviter la Mairie

à sonder les Troinésiens pour savoir si un tel évènement correspond à une attente et pourrait être reconduit régulièrement.

Ce marché se voudrait apolitique et tenu par des producteurs privés locaux.